

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : MOTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AU DEBAT PUBLIC POUR LE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

En application des dispositions des articles L 121-1 et suivants de code de l'environnement, la Commission Nationale du Débat Public a lancé un débat sur le réseau de transport public du Grand Paris. Ce débat se déroule pendant 4 mois à partir du 30 septembre.

Parallèlement, de manière coordonnée, un autre débat public porte plus spécifiquement sur le projet de métro de rocade autour de Paris dénommé « Arc Express ».

Le Conseil Municipal a pris connaissance du dossier du maître d'ouvrage relatif au réseau de transport public du Grand Paris et plus généralement du plan de mobilisation des transports de la Région incluant notamment le projet « Arc Express ». Ce réseau, en s'appuyant sur le potentiel foncier très important, permettra notamment d'apporter une contribution significative au développement économique de l'Ile-de-France.

En premier lieu, la ville de Bailly-Romainvilliers souhaite rappeler les difficultés de transport que connaît le territoire du Val d'Europe et les limites du développement qui s'est effectué en radial autour du RER A et de l'A4. A cet égard, elle rappelle ses demandes pressantes que soient mises en place rapidement, notamment comme indiqué dans la convention signée avec la société Eurodisney :

- Une amélioration du service apporté par le RER A, incluant une augmentation très nette de la capacité et des trains semi-direct depuis le Val d'Europe jusqu'à Paris, la suppression des horaires d'été et la mise en place de navette depuis Noisy-le-Grand.
- La mise en place de navettes vers Roissy utilisant la ligne et/ou les trains du TGV et ultérieurement vers Orly.
- La desserte interne en TCSP du Val d'Europe ainsi que les projets de TCSP étudiés à l'échelle des secteurs 3 et 4 de Marne la Vallée.

Par ailleurs, impliqué et attentif au projet du Grand Paris, membre de Paris Métropole, la ville de Bailly-Romainvilliers approuve les grandes lignes du tracé proposé pour le métro automatique du Grand Paris desservant la Cité Descartes notamment face aux problèmes de saturation du RER A. Cette desserte apparaît en effet essentielle pour appuyer la dynamique engagée par les collectivités locales et l'Établissement Public d'Aménagement en matière de Développement Durable et pour le développement de l'Est Parisien.

A cet égard, si le tracé du métro automatique du Grand Paris n'est pas concurrent du projet Arc Express, il doit cependant constituer une priorité dans l'aménagement de ce territoire assurant ainsi une desserte équilibrée de l'Est Parisien entre le secteur dense de Paris et contigu à Paris et le pôle touristique. Ainsi, de manière plus globale le Conseil Municipal demande :

- Que le tronçon est du métro automatique soit réalisé de façon prioritaire ;
- Que la liaison Eole soit prolongée jusqu'à Meaux afin d'améliorer l'accessibilité du Cluster tourisme avec Paris et de mettre en relation les bassins de vie de Chelles, Marne la Vallée et Meaux ;
- Une liaison ferrée entre le terminus du RER A et la gare d'Esbly sur le RER E ;

- Que ce pôle touristique, en passe de devenir un véritable Cluster tourisme et loisirs, soit intégré dans la démarche du Grand Paris.

Nombre de conseillers :	29
En exercice :	29
Présents :	20
Votants :	24

COMMUNE DE BAILLY-ROMAINVILLIERS
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2010-111

L'an deux mille dix et le jeudi 9 décembre à vingt heures trente cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Arnaud de BELENET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2010
Date d'affichage : 2 décembre 2010

Présents : M. BENDANDI, M. CHASSY, M. de BELENET, Mme de MARSILLY, Mme DUMON, Mme GBIORCZYK, Mme GILLET, M. LAJOYE, Mme LANUZA, M. LEWANDOWSKI, Mme LOUAA, Mme MAISONNEUVE, Mme OUKAS, Mme PASQUET, M. POIRET, M. STROHL, M. TAKA-TAKA, M. TALEB, M. TAPA-BAILLY, M. ZANNIER.

Absent excusé : Mme COPIN a donné pouvoir à M. de BELENET, Mme HELFMAN a donné pouvoir à M. POIRET, M. MONTHEARD a donné pouvoir à Mme MAISONNEUVE, Mme SANTOS NUNES a donné pouvoir à M. LAJOYE

Absents : M. BERTRAND, M. MARTIN, M. MOREL, Mme ÖGREN, Mme VANDERLEKEM

Secrétaire de séance : Mme GILLET

OBJET : MOTION RELATIVE A LA CONTRIBUTION DE LA VILLE AU DEBAT PUBLIC POUR LE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment l'article L 121-1 et suivants,

CONSIDERANT le débat sur le réseau de transport public du Grand Paris lancé par la Commission Nationale du Débat Public le 30 septembre 2010,

CONSIDERANT le débat public portant parallèlement sur le projet de métro de rocade autour de Paris dénommé « Arc Express »,

CONSIDERANT les difficultés de transport que connaît le territoire du Val d'Europe,

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Sur proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

DEMANDE

- Que le tronçon est du métro automatique soit réalisé de façon prioritaire ;
- Que la liaison Eole soit prolongée jusqu'à Meaux afin d'améliorer l'accessibilité du Cluster tourisme avec Paris et de mettre en relation les bassins de vie de Chelles, Marne la Vallée et Meaux ;
- Une liaison ferrée entre le terminus du RER A et la gare d'Esblly sur le RER E ;
- Que ce pôle touristique, en passe de devenir un véritable Cluster tourisme et loisirs, soit intégré dans la démarche du Grand Paris.

Votants :	24
Abstentions :	00
Suffrages exprimés :	24
Pour :	24
Contre :	00

Fait et délibéré en Mairie, le 9 décembre 2010
Le Maire,

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le

Le Maire,
Arnaud de BELENET